



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11

L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr

Site internet : cgtnmca.fr

Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 26 juin 2025

Objet : Demande de revalorisation salariale et reconnaissance des conditions de travail des agents d'entretien du CHU Trachel.

Madame la Directrice générale du CCAS de la ville de Nice,

Les agents d'entretien du CHU Trachel nous ont interpellés pour dénoncer l'absence de reconnaissance qu'ils subissent, tant au niveau salarial que des conditions de travail.

Alors que leurs missions sont indispensables au bon fonctionnement de l'établissement, les agents ne peuvent bénéficier du Complément de Traitement Indiciaire (CTI), pourtant attribué à d'autres personnels. Cette exclusion engendre un sentiment d'injustice et d'iniquité, d'autant plus qu'ils travaillent dans un environnement complexe et exigeant, voire plus contraignant que dans d'autres structures.

Nous relevons également une inégalité de traitement concernant les indemnités perçues pour le travail effectué les dimanches et jours fériés. À titre de comparaison, dans les EHPADs, ces dernières sont significativement plus élevées que celles qui sont actuellement accordées au CHU Trachel. Cette disparité est d'autant plus incompréhensible que les missions d'entretien et de désinfection, essentielles au maintien de l'hygiène et à la sécurité sanitaire de tous, sont identiques quel que soit l'établissement.

En outre, nous tenons à attirer votre attention sur la dégradation de leurs conditions de travail. Les lieux où les agents interviennent sont parfois dans un état d'insalubrité avancé, comme le démontrent les photos que nous joignons à ce courrier. Ces conditions mettent à mal la santé physique et morale des professionnelles, et appellent, de la part du CCAS, une réaction immédiate.

Aussi, au regard de cette situation, nous demandons une revalorisation des salaires (IFSE), à la hauteur de l'engagement quotidien des agents, une prise en compte immédiate de leurs conditions de travail, ainsi que la mise en place de mesures rapides et concrètes d'amélioration.

Nous vous remercions de l'attention particulière que vous porterez à notre demande et vous prions d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de nos salutations distinguées.

PO/ Le Syndicat CGT NMCA

Le Responsable du secteur communication


Andrew RENAULT